

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2013

1) Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie a exercé les fonctions d'agent recenseur pour le recensement de la population 2013 et propose de la rémunérer via l'IFTS.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix la proposition de Mr le Maire.

2) Demande de subvention de l'USEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'USEP. Le conseil municipal propose de transférer la demande à la communauté de communes du Val Saint Pierre.

3) Demande de subvention de l'AFAD

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention faite par l'AFAD. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de maintenir sa ligne de conduite en termes de versement de subvention et ne pas octroyer d'aide à cette association.

4) Demande de subvention de la M.J.C. de Mécleuves

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention faite par la MJC de Mécleuves afin de couvrir les dépenses engagées pour l'organisation de la Saint Nicolas en décembre 2012.

Suite au décompte présenté, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de procéder au versement d'une subvention de 609,28 euros.

5) Proposition d'adhésion au CAUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'adhésion envoyée par le CAUE pour 2013.

Le conseil municipal, au vu des projets, accepte à l'unanimité des voix d'adhérer cette année au prix de 180 euros.

6) Proposition d'adhésion à la Mission locale de Metz-Campagne

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la mission locale de Metz-Campagne pour une adhésion 2013.

Le conseil municipal, après délibération, propose de transférer la proposition à la communauté de communes du Val Saint Pierre.

7) Travaux d'assainissement : Bas de la rue des jardins et chemin de la fontaine à FRONTIGNY

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les problèmes d'assainissement sur Frontigny et notamment dans la rue des jardins et chemin de la fontaine.

Il donne lecture du devis reçu de Techni-Conseil qui s'élève à 6% du montant des travaux estimés à 50.000 euros HT, soit 3.000 euros HT. Le devis porte sur l'étude, la confection des plans et la maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Accepte d'effectuer les travaux
- Accepte le devis proposé par TECHNI-CONSEIL
- Demande de solliciter l'aide financière du Département et/ou de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

8) Travaux d'assainissement : Etude du bassin hydraulique à mettre en place dans le futur lotissement à Mécleuves

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'étude souhaitée du bassin hydraulique sera fournie par le bureau d'étude du futur lotisseur et qu'un dossier « loi sur l'eau » sera monté afin de s'assurer de la conformité de la proposition.

Il donne également lecture au conseil municipal de la lettre reçue de Mr LUCAS, lotisseur, informant de l'accord trouvé entre le propriétaire et lui-même concernant le déblocage de l'accès à un terrain à aménager. Il souhaite également que le conseil municipal enclenche les démarches de modification du POS nécessaires au projet.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de reporter sa décision de modification du POS dans l'attente de pièces complémentaires, à savoir notamment les actes de ventes signés par les notaires en charge du dossier.

9) Suppression de poste

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son les articles 97 et 97 bis ;

Sur proposition du Maire et considérant que Mr MEYER, adjoint d'animation 1ère classe a demandé sa mutation auprès du syndicat du périscolaire de Jury ;

DECIDE :

de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation 1ère classe à compter du 1^{er} janvier 2013.

10) Travaux de requalification de la rue des jardins et de la place de Frontigny

Monsieur le Maire informe que l'architecte paysagiste Stéphane THALGOTT a finalisé l'avant projet de la requalification de la place du village de Frontigny et de la rue des jardins jusqu'à l'impasse des mages.

Le coût des travaux estimé l'élève à 749.811 euros HT, les honoraires de maîtrise d'œuvre à 59.984,88 euros HT et les honoraires CSPS à 3.749,06 euros HT.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Accepte d'effectuer les travaux ci-dessus mentionnés
- Décide de confier la maîtrise d'œuvre à Mr THALGOTT Stéphane
- Décide de solliciter l'aide financière par le PACTE II du Conseil Général et de monter un dossier pour l'obtention de l'abondement de la subvention

11) Divers

- info sur la réforme des rythmes scolaires et la suppression envisagée d'un poste sur le regroupement (on ne sait pas dans quelle commune) : un conseil extraordinaire uniquement sur ce point est proposé. Il y aura également une réunion prochainement avec tous les interlocuteurs concernés par la réforme.
- Matériel de tonte : après explication par Mr BEUGUEHO des dépenses de réparation de la KUBOTA qui ne cessent de croître (problème d'entretien, pas prévue pour recevoir un bac de ramassage et franchir les trottoirs aussi chargée...), il est proposé de racheter une tondeuse qui ne fera que du mulching (plus de ramassage mais broyage de l'herbe). Le coût serait d'environ 25.800 euros HT (hors négociation). Le conseil accepte la proposition et souhaite étudier une reprise de l'ancienne machine afin de diminuer le coût final (la conservation de la KUBOTA n'est pas retenue du fait des coûts de réparation qui seraient toujours d'actualité)
- Le conseil accepte la réfection de la salle du conseil municipal (papier peint) et le ravalement de façade de la salle communale de Mécleuves (mise en peinture effectuée par les ouvriers communaux)
- information sur la réunion avec l'UEM : nouvelle offre TV/Tél/Internet avec 30 mégas assuré à compter de juin 2013. Concernant l'enfouissement des réseaux, plus de subventionnement de leur part.
- AG de la MJC le vendredi 15 mars à 20h30
- Achat de tables avec bancs : proposition du CAT d'Albestroff retenue par l'architecte S.THALGOTT